



Naturalisation ajournée en 2018

Par **Medstudent**, le **06/07/2020** à **14:13**

Bonjour,

Je suis en France depuis 2012 a mes 15 ans. A peine 16 ans je me suis retrouvée dans mauvaise endroit, avec des mauvais personnes. Y'a eu un vol à étalage dans un supermarché a valeur 26 euros. 2 mois après j'ai obtenu mon status de protection subsidiaire. Je suis étudiante en L3 Science de la Vie, j'ai fait 2 ans de médecine aussi. Donc 5 ans des études supérieures. J'ai fait ma 1er demande de naturalisation à 2018. Ma demande a été ajournée a cause du vol à étalage. Or, je vais refaire une deuxième demande, maintenant mon cassier judiciaire est vierge.

Peux je avoir un autre ajournement liée au même problème? Sinon le faite que je ne travaille pas en même temps que je me scolarise pose ça une probleme?
cordialement.

Par **youris**, le **06/07/2020** à **19:43**

bonjour,

l'insertion professionnelle est un élément essentiel pour obtenir la nationalité française.

la naturalisation est toujours une décision discrétionnaire de l'administration qui peut la refuser même si le demandeur remplit les conditions exigées.

la durée de 5 ans de résidence en france peut être réduite à 2 ans si vous avez suivi 2 ans d'études accomplies avec succès pour **obtenir un diplôme d'un établissement d'enseignement supérieur français.**

avez-vous obtenu ce type de diplôme ?

salutations